

ARRÊTE n° 2026083
PORTANT AUTORISATION D'UNE
VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de PÉROUGES,

VU la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat ;

VU le décret n° 96-1097 du 16 décembre 1996 et notamment l'article 8 ;

VU la demande présentée le 17 mars 2026 par Madame Nathalie GEOFFRAY, conseillère à la chambre des métiers et de l'artisanat pour une vente au déballage lors de la manifestation « Journée Européennes des Métiers d'Arts » du 10 au 12 avril 2026 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Nathalie GEOFFRAY, conseillère à la chambre des métiers et de l'artisanat pour une vente au déballage lors de la manifestation « Journée Européennes des Métiers d'Arts » du 10 au 12 avril 2026.

La vente se fera à la salle polyvalente, ancienne salle des mariages, salle des rencontres et le bel oiseau à Pérourges.

Les marchandises qui seront vendues sont : - vente par les professionnels des métiers d'art.

ARTICLE 2 : Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté est transmis à :

- Monsieur le Directeur départemental de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes à BOURG-EN-BRESSE,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Meximieux,
- Police Municipale de Meximieux,
- Madame Nathalie GEOFFRAY, conseillère à la chambre des métiers et de l'artisanat

Fait à PÉROUGES le 07 avril 2026

Le Maire,

Nathalie MICOLAS

